Image not found or type unknown

Revente d'électricité à taux incertains

Par **CPJMV**, le **09/04/2009** à **09:55**

Bonjour,
Je suis locataire dun logement vide ma consommation électrique est calculée sur un "défalqueur" (roulette et chiffres) le propriétaire me facture 0.14ct d'€ le KW..... et 1.50 le M3 d'eau.....sans différencier heures pleines ou creuses.....l'électricité part d'un compteur agricole en triphasé, et est dispersée sur 3 lieux: un autre locataire, un hangar agricole et moi même!!

le seul argument devant mes protestations ou simple demande de factures est :
c'est ainsi ...si vous n'etes pas contente! partez!
Nous nous sommes fortement accrochés suite à une demande sa part de 754 euros pour 2 mois! j'ai la quasi certitude que mon bail ne sera pas renouvelé!!!
je sais que la revente d'électricité est interdite....je ne sais pas dans quelle mesure il abuse sur les tarifs ...et quels sont mes droits et ressources d'interventions!!!
merci par avance!

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés